

15 avril 2021

Site web: <http://fasmi.fr/>

Comité Technique de Réseau de la direction générale de la Police Nationale.



**Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.**

Représentant pour l'UNSA FASMI : Thierry CLAIR

Représentant SNIPAT : Georges KNECHT.

A - TEXTES (VOTE) :

1- Arrêté désignant l'opération de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint dans le cadre de la fusion des groupes de soutien opérationnel des compagnies de sécurisation et d'intervention de Paris et de Seine-Saint-Denis de la direction de sécurité proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police.

12 fonctionnaires sont concernés par cette restructuration.

Vote Pour : Unanimité

B – COMMUNICATION :

1 - Projet de décret relatif à la politique migratoire en Île-de-France

Renforcement des compétences du Préfet de Police de Paris qui coordonnera la politique de l'entrée et du séjour des étrangers, des zones d'attente, des centres et locaux de rétention administrative sur l'ensemble des départements de l'Île de France.

Création d'un poste de préfet délégué à l'immigration placé sous l'autorité du Préfet de Police.

Création d'une direction unique des aéroports parisiens regroupant les aéroports de Charles de Gaulle, le Bourget et Orly. Cette fusion n'entraînera pas de changement d'affectation pour les personnels de la Police aux Frontières.

2 - Bilan social de la police nationale 2019

Ce document de 348 pages élaboré par la DRCPN souligne une année 2019 marquée par un contexte de maintien de l'ordre difficile (gilets jaunes) mais aussi par un nombre de suicides important. Les effectifs, sur la période 2016 – 2019, ont augmenté sur l'ensemble des corps, de 3,1%.

Dans le cadre de la réforme de la fonction publique, le bilan social sera remplacé par un rapport social unique (RSU) en 2023.

3 - Présentation GESTT

Les logiciels « Géopol » et « WinSG » vont être remplacés par «GESTT».

Le déploiement national s'effectuera au 1^{er} janvier 2022 pour le remplacement de « Géopol » et juin 2022 pour « WinSG ».

Avec ce nouveau logiciel, les congés ne seront plus validés sur papier. Chaque fonctionnaire disposera de comptes avec visuel de sa situation.

4 - Point sur l'ASA

La présentation de ce point de situation sur l'ASA avait été demandée par l'UNSA Police.

Au 12 avril 2021 : 7 971 reconstitutions de carrière ont été effectuées.

Pour l'année 2021, 11 Millions d'Euros ont été budgétés. Pour les années 2022 et 2023, ce sont 20 Millions d'Euros qui sont prévus chaque année en prévision budgétaire.

Un logiciel doit être mis en place en juin 2021 pour reconstituer la carrière des agents concernés, mettant fin à la reconstitution manuelle effectuée par nos collègues administratives.

Si l'UNSA Police prend note de la mise en place d'un outil permettant d'accélérer les reconstitutions de carrière, l'UNSA Police a déploré qu'il ait fallu des contentieux de masse pour qu'enfin les droits de nos collègues soient reconnus.

Enfin, l'application de la prescription quadriennale opposée à nos collègues sur les montants liés à la reconstitution de carrière, n'est pas acceptable.

La cartographie des zones ASA sera revue en fin d'année 2021.

5 - Circulaire – Nouvelle attribution du nombre annuel maximal de repos compensés badgés (RCB)

Répondant à une demande d'alignement des repos compensés badgés sur le périmètre du secrétariat général du ministère de l'intérieur (12 RCB), il est proposé aux fonctionnaires affectés en police nationale de passer à 8 RCB (contre 5 actuellement).

Si l'UNSA FASMI SNIPAT prend acte de cette évolution, elle ne permet pas un alignement des agents employés au sein d'un même ministère.

L'UNSA FASMI SNIPAT a demandé que les heures effectuées par les personnels soient compensées. M. le DGPN a annoncé qu'un point serait fait de nouveau sur ce sujet.

Question diverse :

Revalorisation des astreintes

Cette revalorisation avait été validée lors du CTRPN du 26 novembre 2020. L'arrêté, en attente de validation par la fonction publique, devrait être publié très prochainement.